

# Protéger et nourrir les cultures POURQUOI ?

## Des traitements phytosanitaires pour soigner les cultures

Comme un médecin et un pharmacien, l'agriculteur définit le traitement adapté à ses cultures en fonction de son diagnostic. Et comme pour les antibiotiques, ce n'est pas automatique ! Les différents traitements apportés aux cultures permettent de garantir la récolte en luttant contre les mauvaises herbes (aussi appelées adventices), les insectes, les ravageurs, les champignons ou autres virus.



### Contrôlés

- Les pratiques sont notées dans le registre phyto
- Le pulvérisateur est contrôlé tous les 5 ans



### Raisonnés

- Les traitements ne sont pas systématiques
- Les quantités utilisées sont très faibles



### Réglémentés

- Les produits utilisés sont homologués
- Les doses d'utilisation sont réglementées
- L'agriculteur possède un certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques (Certiphyto)

## Une alimentation fractionnée

Comme nous, les cultures ne font pas qu'un seul repas ! Pour répondre aux besoins des plantes tout au long de leur cycle, la fertilisation est réalisée en plusieurs apports : c'est ce qu'on appelle le fractionnement.



© Imarep



© Imarep

Les traitements sont appliqués avec un pulvérisateur (à gauche). Le fumier est quant à lui réparti sur les champs grâce à un épandeur (à droite).



### Le fumier un engrais naturel pour nourrir les plantes

Pour garantir le confort des animaux, les agriculteurs nettoient régulièrement les bâtiments et changent la litière. Comme nous, les animaux apprécient les draps propres ! Composés d'un **mélange de déjections animales et de litières**, les engrais de ferme (fumier, lisier) sont des engrais naturels. Ils constituent la base de la fertilisation du sol. Épanchés selon des normes bien strictes, notamment en termes de distances, de quantités et de périodes, ils permettent de **limiter l'utilisation d'engrais chimiques !**

## 4 gouttes

C'est la quantité de produit utilisée pour désherber 1 m<sup>2</sup> de culture, soit 2 L pour 1 hectare (équivalent à 1,5 terrain de foot).

